Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_043-DE

## Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-043 Séance du 05 avril 2023

Objet : approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023

Nom	bres d'élus total	: 33
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE A l'unanimité	Contre : 0	
	Abstention: 0	

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Raymond MASSE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Claude ROUX, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C.BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Carine BOISSEL procuration à S.HILLE, Nicole SAGE procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine HERBET procuration à R.MASSE, FOURNIER Marilyne procuration à J. OBID, Pascale BORDES procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Fatiha EL KHOTRI, Thierry VINCENT, Audrey BLANCHER

Secrétaire de séance : Michel SELLENS

Envoyé en préfecture le 12/04/2023 Reçu en préfecture le 12/04/2023 Publié le ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_043-DE

## Objet : approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal qui précise que la version définitive du procès-verbal des séances doit faire l'objet d'une approbation donnant lieu à une délibération lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, au plus tard dans le trimestre qui suit,

Considérant le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023 joint,

## Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023. Acte rendu exécutoire Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

Le<sup>1</sup>1 3 AVR. 2023 et publié le 11 3 AVR. 2023

